

Le 13 janvier 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 13 janvier 2014, de 20 h 00 à 21 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

005-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2014
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013
8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2014
9. Approbation et autorisation des comptes à payer
10. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
11. Rapport d'organismes
12. Avis de motion – règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau Aboiteau St-Louis/St-Denis
13. Avis de motion – règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2014
14. Résolution autorisant l'équilibrage du rôle triennal de 2015-2016-2017 et de la modernisation
15. Résolution pour autoriser une compensation pour l'éclairage de la pancarte à l'entrée de la Municipalité

16. Adoption du projet de règlement numéro 301 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
17. Recommandations du MAMROT dans le dossier d'aqueduc et d'égouts
18. Renouvellement du contrat de conciergerie
19. Correspondance
20. Autres sujets
21. Période de questions
22. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

006-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013

007-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2014

008-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013.

7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013.

8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2014

9. Approbation et autorisation des comptes à payer

009-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-

après annexée, pour un montant de 99 887,28 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

10. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que lors de la réunion de Décembre 2013 une invitation spéciale a été faite à tous les pompiers ainsi qu'à leur conjointe. Suite à la réunion il y a eu une remise de médaille à deux pompiers pour vingt ans de services.

Un investissement sera fait aux deux casernes, soit la repeinte des planchers. On évaluera le coût d'une telle opération et une décision sera prise ultérieurement.

11. Rapport d'organismes

Annick Mercier informe les membres du conseil qu'elle a remis à la Directrice générale une liste de diverses demandes formulées par le Cercle de Fermières de Saint-Denis.

Marie-Hélène Dumais informe les membres du conseil que le lancement du MADA se fera par une formule 5 à 7 et se tiendra au Complexe Municipal le 31 janvier 2014. Tous les partenaires et l'ensemble de la population de Saint-Denis sont invités à y participer.

12. Avis de motion – règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau Aboiteau St-Louis/St-Denis

M. Christian Lévesque, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau Aboiteau St-Louis/St-Denis, sera présenté pour adoption.

13. Avis de motion – règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2014

M. Réal Lévesque, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2014 sera présenté pour adoption.

14. Résolution autorisant l'équilibration du rôle triennal de 2015-2016 et 2017 et de la modernisation

CONSIDÉRANT	l'importance de faire faire une équilibration du rôle d'évaluation à tous les trois ans, et ce afin de mieux refléter la valeur réelle des immeubles;
CONSIDÉRANT	que le prochain cycle triennal 2015-2016 et 2017 devra être équilibré pendant l'année 2014;
CONSIDÉRANT	que le MAMROT a établi de nouvelles exigences, particulièrement l'intégration de la modernisation au rôle d'évaluation;
EN CONSÉQUENCE, 010-2014	il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie consent;

- à faire faire l'équilibrage du rôle triennal de 2015-2016 et 2017
- à faire faire la modernisation du rôle

ET

Demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech Évaluateurs agréés pour faire les travaux de rééquilibrage et de modernisation du rôle.

Cette résolution rendant nulle la résolution no. 258-2013.

15. Résolution pour autoriser une compensation pour l'éclairage de la pancarte à l'entrée de la Municipalité

CONSIDÉRANT que la pancarte à l'entrée ouest de la Municipalité est éclairée;

CONSIDÉRANT que l'éclairage provient de la propriété de M. Guy Dubé;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Christian Lévesque

011-2014 Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un paiement de 100 \$ à M. Guy Dubé afin de défrayer les coûts d'électricité de la lumière installée sous la pancarte "Saint-Denis-De La Bouteillerie" située sur son terrain, et ce, pour l'année 2013.

16. Adoption du projet de règlement numéro 301 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

012-2014 Appuyé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement # 301 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

17. Recommandations du MAMROT dans le dossier d'aqueduc et d'égouts
Collecte, interception et traitement des eaux usées
confirmation de l'orientation du projet

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a précisé les problématiques d'alimentation en eau potable et d'élimination des eaux usées dans le périmètre urbain, afin d'optimiser les coûts de son projet d'infrastructures présenté dans le « Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM #556417);

CONSIDÉRANT que suite aux campagnes d'échantillonnage des puits privés à l'automne 2012 et au printemps 2013, suite au relevé sanitaire réalisé à l'été 2012, et après le dépôt du rapport d'expertise de la firme Inspec-Sol en juin 2013, la Municipalité envisage de

retrancher l'aqueduc de son projet afin de réduire les coûts et permettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal a pris connaissance des résultats du rapport de la firme Inspec-Sol du 13 juin 2013 et de la lettre technique de BPR du 3 octobre 2013;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité est consciente que l'amélioration de la qualité des eaux des puits d'eau potable n'est pas garantie avec la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et que les puits existants situés à proximité des travaux d'excavation présenteront une vulnérabilité en terme de quantité et de qualité d'eau durant et suite aux travaux;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité devra réviser son projet présenté en janvier 2011 afin de prévoir uniquement les réseaux d'égouts et l'assainissement des eaux usées et que le projet révisé devra être déposé à nouveau au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour obtenir une aide financière adéquate et permettre la réalisation du projet;

Après lecture du projet de résolution et avant son adoption, M. le maire demande dans l'assistance s'il y aurait des questionnements concernant cette résolution.

Mme Lise Lebel intervient en mentionnant qu'elle trouve aberrant que le projet d'approvisionnement en eau potable soit mis de côté.

M. le maire explique à Mme Lebel que le projet d'approvisionnement en eau potable est devenu trop coûteux compte tenu du nombre de maisons à desservir. Toutefois le projet n'est pas tout à fait abandonné, la Municipalité se penchera sur les différentes alternatives qui pourront être proposées aux citoyens dans le besoin et qui seront beaucoup moins coûteuses.

PAR CONSÉQUENT,

013-2014

il est proposé par M. Christian Lévesque,
appuyé par M. Réal Lévesque

et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme sa décision de retrancher l'alimentation en eau potable et l'aqueduc municipal du projet et que le projet révisé visera uniquement la collecte, l'interception et le traitement des eaux usées;

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme que le projet soumis en janvier 2011 dans le « Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM #556417) et qui comprenait une nouvelle alimentation en eau potable et un réseau d'aqueduc projeté, sera révisé et remplacé par un projet avec collecte, interception et traitement des eaux usées;

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à payer sa part des coûts admissibles, sa part résiduelle des coûts du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

Proposition d'honoraires de la firme BPR – Infrastructure

CONSIDÉRANT

qu'à la suite du dépôt au MAMROT du rapport de la firme d'ingénieurs de diverses analyses répertoriées en 2013;

CONSIDÉRANT	que le MAMROT et le MDDEFP sont d'avis et d'accord afin qu'un projet de collecte, interception et assainissement des eaux usées soit présenté;
CONSIDÉRANT	qu'il reste certains travaux et études à faire avant de présenter le projet;
CONSIDÉRANT	que la firme d'ingénieur BPR-Infrastructure a présenté à la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie un projet d'honoraires pour un montant de 19 750 \$;
EN CONSÉQUENCE 014-2014	il est proposé par M. Dany Chénard Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte la proposition No. RI-43-901 (10BA) de la firme d'ingénieurs BPR-Infrastructure pour un montant de 19 750 \$ avant taxes.

18. Renouvellement du contrat de conciergerie

CONSIDÉRANT	que la municipalité donne à contrat l'entretien ménager du Complexe Municipal;
CONSIDÉRANT	que la municipalité doit avoir une personne disponible pour rendre accessible aux locateurs les locaux du Complexe Municipal et de la patinoire;
CONSIDÉRANT 015-2014	que le contrat de Madame Carole Beaulieu a pris fin le 31 décembre 2013; Il est proposé par Mme Annick Mercier Et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte de renouveler le contrat de Madame Carole Beaulieu pour une période d'un an soit du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour un montant annuel de 10,500 \$ et d'autoriser M. Jean Dallaire, maire et Madame Anne Desjardins, Directrice générale à procéder à la signature du contrat.

19. Correspondance

19.1 MAMROT

Le MAMROT remercie les présidents/ présidentes d'élection pour l'utilisation de leur site pour la transmission des résultats d'élection.

Le MAMROT transmet une demande de la Première Ministre du Québec afin que les municipalités organisent une cérémonie symbolique de Salut du drapeau, le 21 janvier prochain.

19.2 MDDEFP

Annonce la somme de 70 891,87 \$ pour le regroupement en matières résiduelles, dans le programme de redistribution aux municipalités en matière de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013.

19.3 MRC de Kamouraska

Approbation des travaux en cours d'eau prévus en 2014.

19.4 CAUREQ

Mme Carole Raïche, Directrice générale de la CAUREQ informe les membres du Centre d'appel d'urgence qu'ils ont obtenu, du ministère de la Sécurité publique, leur certificat de conformité.

19.5 Services Kam-Aide inc.

Demande de partenariat financier

CONSIDÉRANT	que l'organisme a célébré son 20 ^e anniversaire de fondation;
CONSIDÉRANT	que différentes activités dont un méchoui et une journée porte ouverte, ont été organisées;
CONSIDÉRANT	qu'a cours de la dernière année, plus de 15 employés ont participé à l'élaboration d'un livre de recettes.
CONSIDÉRANT	que l'organisme souhaite recevoir un appui financier pour la publication de cet ouvrage à plus de 1 000 exemplaires;
CONSIDÉRANT	que la demande de partenariat offre un programme de visibilité correspondant à divers degrés de contribution financière;
CONSIDÉRANT	que l'offre de service de l'organisme bénéficie à plusieurs citoyens;
EN CONSÉQUENCE 016-2014	il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte de participer au financement demandé par l'organisme Kam-Aide inc. pour un montant de 50 \$.

19.6 URLS

Félicitations aux élus pour leur élection.

19.7 Comité «Sauvons le centre de sauvetage maritime de Québec»

Remercie les municipalités pour leur appui afin de conserver le Centre de sauvetage maritime de Québec.

19.8 Sûreté du Québec district Bas-St-Laurent-Gaspésie-Île-de-La-Madeleine

Félicite les élus pour leur élection.

20. Autres sujets

Aucun autre sujet n'est porté à l'attention des membres du conseil.

21. Période de questions

Mme Lebel lance l'idée, dans le cadre du MADA, de répertorier d'anciennes photos de la Municipalité qui pourraient être affichées ou même envoyées aux archives.

22. Clôture et levée de la séance

017-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 00.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	1 013,46 \$
ANNICK MERCIER	171,88 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	693,95 \$
BUREAU PLUS	115,95 \$
CAIN LAMARRE CSGRAIN WELLS	814,88 \$
CAMILLE DUMAIS	53,01 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES	2 731,97 \$
CLD KAMOURASKA	30,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	574,88 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	2 466,21 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	383,50 \$
EAU LIMPIDE	22,50 \$
EAU LIMPIDE	36,00 \$
ÉBENISTERIE MARIO MASSÉ	1 314,16 \$
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DENIS	5 748,75 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	36,72 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	757,37 \$
FERME PIERRE GARON	2 079,50 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GARON, LÉVESQUE, GAGNON, ST-PIERRE, NOTAIRES	682,43 \$
GROUPE DYNACO	419,32 \$
IMPRESSION SOLEIL	678,36 \$
JEAN DALLAIRE	93,34 \$
JEAN DALLAIRE	274,25 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	4,60 \$
LES SERVICES À LA FAMILLE DE ST-DENIS	1 000,00 \$
MAGELLA VAILLANCOURT	503,25 \$
MARC PELLETIER ENR.	573,73 \$
MARIE-CLAUDE LAMARRE	175,00 \$
MARIE-HÉLÈNE DUMAIS	48,11 \$
MARTECH	125,32 \$
MARTIN CUISINE	1 286,20 \$
MIRABAU	1 491,81 \$
MRC DE KAMOURASKA	23 854,28 \$
NETTOYEUR D'AOUST FORGET	247,78 \$
NOELLA GAGNON	122,10 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	13,00 \$
PROJET IMPACT 2014	150,00 \$
PROPANE SÉLECT	74,44 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	252,89 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	183,96 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	2 413,22 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	3 823,90 \$
ROGER DUBÉ	1 491,37 \$
RURALYS	55,00 \$

SERVICE SANITAIRE ROY	178,44 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	13 538,31 \$
VILLE SAINT-PASCAL	11 383,39 \$
SOUS-TOTAL	84 206,49 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTURNABLES DU MOIS DE DÉCEMBRE
2013**

SALAIRES (DÉCEMBRE 2013)	6 585,70 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (DÉCEMBRE 2013)	2 745,54 \$
CONCIERGERIE	780,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	5 370,89 \$
FRAIS BANCAIRE	79,85 \$
SOUS-TOTAL	15 680,79 \$
GRAND-TOTAL	<u>99 887,28 \$</u>